



## 15ème législature

<b>Question N° : 1173</b>	<b>De M. Rémy Rebeyrotte ( La République en Marche - Saône-et-Loire )</b>	<b>Question orale sans débat</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Enfance et familles</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Enfance et familles</b>
<b>Rubrique &gt; personnes handicapées</b>	<b>Tête d'analyse &gt;Création d'un Village répit famille à Mardor</b>	<b>Analyse &gt; Création d'un Village répit famille à Mardor.</b>
Question publiée au JO le : <b>01/12/2020</b> Question retirée le : <b>08/12/2020</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

M. Rémy Rebeyrotte attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles sur la création d'un Village répit famille. En 2015, a été décidé définitivement le transfert du centre de réadaptation fonctionnel de la commune de Couches (Mardor) vers Chalon-Sur-Saône. Parmi les trois conditions imposées à la Croix-Rouge pour autoriser le transfert figurait la reprise du site de Mardor pour la création d'un Village répit famille. Or le transfert s'est fait et le dossier de création d'un Village répit famille, bien que soutenu, procrastine sensiblement. Il faut que l'État exerce de nouveau une pression utile sur la Croix-Rouge. Il lui demande sa position sur ce sujet.